

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No:

42

DIFFUSION: RELEASE: Pour diffusion immédiate Le 19 mai 1977

LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER À NEW YORK DU

23 MAI AU 15 JUILLET 1977

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé qu'il dirigera, avec l'aide de l'honorable Ronald Basford, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et de l'honorable Roméo LeBlanc, ministre des Pêcheries et de l'Environnement, la délégation du Canada à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se tiendra à New York du 23 mai au 8 ou 15 juillet. M.J. Alan Beesley, sous-secrétaire d'Etat adjoint et conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures, sera le chef adjoint de la délégation.

Cette session marguera une étape cruciale des longues et difficiles négociations sur le droit de la mer. Bien que la dernière session ait abouti à une impasse sur la question des droits d'exploration et d'exploitation des grands fonds marins s'étendant au-delà des juridictions nationales, elle a permis des progrès importants sur la plupart des autres questions-clés, notamment l'accord général sur l'application du principe du patrimoine commun de l'humanité aux ressources des grands fonds marins, la mer territoriale de 12 milles et le concept de la zone économique de 200 milles, y compris les droits souverains de l'Etat côtier sur les ressources biologiques et non biologiques et l'exercice de sa juridiction en vue de prévenir et combattre la pollution marine. A l'instar de nombreux autres pays, le Canada a étendu à 200 milles sa zone de pêche en se fondant sur le consensus qui s'est dégagé au sein de la Conférence sur la zone économique de 200 milles.

TAIRES EXTERIEURES

JUN 24 1977

ARY / BIBLIOTHEQUE

. . . /2